

EIX-INFO n°7

DECEMBRE 2019



EDITO DU MAIRE

Mon mandat se termine en mars 2020. J'ai essayé d'être présent sur tous les dossiers. Je l'avais promis lors de mon élection.

Ayant pris toute la mesure du rôle de maire, je pense que la présence, l'écoute et la disponibilité sont essentielles pour remplir cette mission.

Ma fonction est très prenante et très intéressante. J'annoncerai (in fine) ma décision pour un nouveau mandat lors de la cérémonie des vœux prévue le 19 janvier 2020.

L'année 2019 va s'achever sur la finalisation de 3 dossiers importants :

- Transfert de la gestion régie communale de l'Eau au SIELL,
- Dossier insalubrité du logement communal,
- Dossier arrêté de péril du 12 rue Haute.

Nous allons pouvoir à présent nous tourner vers d'autres projets plus structurants (aménagement urbains, création de trottoirs, plantations, éclairage public,...)

Les fêtes de Noël ne doivent pas nous faire oublier les gens seuls, malades, ceux dont les familles éloignées ne participeront pas à la fête. A cette trêve de Noël s'ajoutera donc cette pensée pour ceux qui sont dans la solitude, la souffrance ou la perte d'un être cher....

Je tiens à remercier le Conseil Municipal, le personnel communal et le Foyer rural pour leur investissement toute l'année au bénéfice de notre commune.

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et une très belle année 2020.



Jean NATALE, Maire de EIX

Sommaire

Le point sur les travaux	Page 3
Actualités communales du 2 ^{ème} semestre 2019	Page 5
Actualités du Groupe scolaire Jean de la Fontaine	Page 10
Actualités de la CODECOM du Pays d'Etain	Page 11
Actualités du Foyer rural	Page 12
Le monoxyde de carbone	Page 13
Le feu	Page 14
Harcèlement scolaire et violences contre les femmes	Page 15
Prévention pêche à l'aimant	Page 16
Vigilance arbres fragiles en forêt	Page 17
Calendrier tri sélectif 2020	Page 18
Journée internationale de la Forêt.....	Page 19
Urbanisme	Page 20
Etat civil	Page 21
Recensement	Page 22
Elections municipales des 15 et 22 mars 2020	Page 23
Agenda.....	Page 24
Bienvenue	Page 25
Informations MAIRIE.....	Page 26
Vos suggestions	Page 27

LE POINT SUR LES TRAVAUX



La cuisine de la salle des fêtes va poursuivre sa modernisation par la modification du plan de travail en inox et l'ouverture d'une porte fenêtre plus fonctionnelle.

Free Mobile

La mise en service du pylône Free Mobile a eu lieu début juillet 2019.



Fleurissement

Divers aménagements floraux ont été mis en place par le service technique de la CODECOM :

Devant le cimetière où sera installé le panneau de « Commémoration Américains », ainsi que dans le virage du cimetière, dans le virage rue Basse, dans la rue du Tacot, sur la sortie du village vers Moulainville.



Les différentes illuminations du village ont été mise en place par l'entreprise CITEOS. Le sapin de Noël devant la Mairie a été offert par Monsieur François RAFFA.



Création chemins de randonnées

Un groupe de travail de 7 personnes a été créé : M. Jean Marie BARBIER Christian BUSSEUIL, Emmanuel CLAUSSIN, Jean Paul GUILBAUD, Bernard HAYEZ, René MOUROT, Fabrice REINSON.

Deux itinéraires de 3,5 kms et 6,5 kms ont été balisés par le Comité Départemental. Plusieurs séances de « nettoyage » par le groupe de travail ont eu lieu.

Ce projet permettra de valoriser notre patrimoine touristique de manière pédagogique (mise en place d'un parcours de santé, découverte de la faune et de la flore, bancs de repos ou aire de pique-nique...)

Le dossier de labélisation est en cours à Paris. Une inauguration aura lieu le vendredi 31 janvier 2020



Des travaux ont été faits en régie par Pierre-Yves GOEURY, Daniel KOPP et Serge HUARD :

1 - rechargement des trottoirs rue du Chauffour et devant le cimetière, ...



2 - création d'un merlon à la décharge municipale



Depuis le 1^{er} juillet 2019, la décharge est ouverte uniquement le samedi de 08 h à 19 h.

M. Fabrice REINSON est chargé d'en assurer l'accès et sa bonne utilisation.

Il a été observé une prise de conscience collective qui permettra le maintien de ce lieu de dépôt communal



....mais des efforts restent à fournir !

Travaux de voirie réalisés par l'entreprise BERTHOLD



Rue du Château



Terrasse salle communale



Rue du Jâ



Rue Basse



Accès au parking scolaire

★ **Repas citoyen du 14 juillet après le discours de M. le Maire**



★ **La GYM DOUCE**

Les cours de gym douce d'entretien pour adultes ont repris le 20 septembre 2019. Alexandra, animatrice diplômée, propose avec beaucoup d'attention un programme adapté suivant sa condition physique : maintien en forme, renforcement musculaire, équilibre. Les cours ont lieu chaque vendredi de 9 h à 10 h, à la salle d'animation communale. Les inscriptions sont encore possibles.

Pour tous renseignements, tél. 06 60 82 57 04.

★ **La caravane du centre socioculturel d'Étain passe et reste au village**

Accès aux droits, jeux pour les jeunes, espace de convivialité



Ce projet a pu voir le jour, grâce à la pugnacité des directeurs du centre socioculturel, l'ancien et l'actuel, mais surtout grâce aux subventions reçues des partenaires de la structure, à savoir, la CAF, la communauté de communes du Pays d'Étain, la MSA, le département de la Meuse et la FNADT (Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire).

Dans cette caravane, Émilie Borel aide les habitants de la commune dans leurs démarches quotidiennes. « Tout d'abord sur l'accès aux droits avec la MSAP (maison de services au public). Une aide est proposée pour les papiers administratifs sur Internet », indique Jean Natale. Il y a aussi un espace livres et jeux pour petits et grands (50 jeux et 100 livres disponibles pendant un mois, moyennant 15 € l'année par chèque). Cette caravane est « surtout un espace de convivialité où chaque habitant peut venir rencontrer Émilie, autour d'un café ou d'un thé », poursuit le maire.

La caravane vient chaque deuxième et quatrième vendredi du mois, de 14 h à 17 h.

Renseignements 06.07.23.05.64 / 03 29 87 21 41

★ La population réunie pour la Saint-Rémi

Le maire a invité les habitants du village à l'occasion de la fête patronale, la Saint-Rémi le dimanche 06 octobre 2019. Il a remercié son Conseil Municipal et le Foyer rural pour l'organisation de la manifestation.



★ 12 octobre 2019

L'opération brioches a été organisée par l'ADAPEI de la Meuse. 40 brioches ont été distribuées dans notre village

★ 11 novembre 2019

Dépôt de gerbe traditionnel en mémoire des Morts pour la France par les maires des communes de Eix et de Abaucourt Hautecourt, M. Jean NATALE et M. Jean Marie MITTAUX.

Cette année c'est Philippe ROLLINGER qui fut porte drapeau.



★ 06 décembre 2019

Tirage des lots d'affouage

Les coupes 9, 10 et 21 ont été proposées aux 14 affouagistes inscrits. Le prix du stère est fixé à 7,00 Euros

★ Déjà deux ans !

Les agents du service technique de la Codecom d'Etain donnent entière satisfaction.

Les travaux d'entretien de voirie (tonte, balayage, travaux divers, relevé de compteurs d'eau, etc...) leur ont été confiés.

D'autres travaux sont prévus cet hiver (finition peinture salle des fêtes, plantations dans le village, etc...)



★ La compétence « eau potable » transférée au Siell au 1^{er} Janvier 2020



Jeudi 17 octobre, a eu lieu une réunion de travail en mairie sur le sujet du transfert de la gestion de l'eau de la régie communale au Siell, Syndicat intercommunal des eaux Laffon de Ladebat d'Heudicourt-sous-les-Côtes.

Étaient présents Jean Natale maire, Pierre-Yves Goeury premier adjoint, Évelyne Weber secrétaire de mairie,

Lionel Jacquemin président du Siell, Sébastien Hergott directeur du Siell, Anne Gautier secrétaire du Siell, ainsi que Florence Hauss trésorière d'Étain et Éric Sommer, responsable technique à la Codecom Étain.



Au 1er janvier 2020, la gestion de l'eau potable reviendra au syndicat des eaux Laffon de Ladebat. La compétence était jusque-là du ressort de la régie communale. Les usagers y verront plusieurs avantages et notamment un dépannage 24 h/24.

Une réunion publique s'est tenue le mardi 19 novembre ayant pour sujet le transfert de la gestion de la compétence eau potable de la régie communale au Siell, syndicat intercommunal des eaux Laffon de Ladebat, dont le siège est situé à Heudicourt-sous-les-Côtes.

Étaient présents Jean Natale, maire ; Pierre-Yves Goeury, premier adjoint ; Lionel Jacquemin, président du Siell ; Sébastien Hergott, directeur du Siell ; et plusieurs administrés de la commune.

Cette réunion publique avait pour objectif de présenter le cadre législatif de ce transfert (loi NOTRé), l'organisation du transfert, le syndicat Siell et son mode de fonctionnement.

La présentation de ces différents points a été ponctuée de nombreuses questions.

L'abonnement revu à la baisse

Les représentants du Siell ont précisé certains points essentiels pour la commune et les usagers, à savoir que le Siell reprenait l'actif mais également le passif, permettant un désendettement significatif de la commune.

Quant à la tarification de l'abonnement, elle est revue à la baisse pour qu'il n'y ait pas ou très peu d'impact sur la facture.

Quelques travaux de sécurisation par l'installation d'une télégestion seront réalisés au cours du premier semestre 2020, permettant une surveillance continue des installations.

Autre amélioration du service rendu aux usagers, c'est un service d'astreinte 24 heures/24 pour toute intervention sur le réseau avant le compteur d' (fuites...).

Transfert effectif au 1er janvier 2020

Les usagers de la commune d'Eix seront destinataires d'ici la fin de l'année d'un courrier accompagné de divers documents administratifs et d'un dossier d'accueil contenant des renseignements et conseils pratiques. Le transfert sera effectif au 1er janvier 2020.



★ Chemins de randonnées

M. le Maire a réuni le groupe de travail communal.

En présence de Gersande Gérard, responsable ONF et Christian Garand, président de la Fédération Départementale de Randonnées accompagné de Mme François, ont été abordés la finalisation du balisage des chemins de randonnée, l'élaboration d'une rando-fiche, d'une convention de cession des droits photos, de la charte du randonneur et de la mise en service des 2 chemins de 3.7 et 6.2 kms.



Le groupe de travail en action



★ Les écoliers de sortie sur les chemins de randonnée



Le jeudi 3 octobre, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 du groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine sont partis sur les chemins de randonnée.

Le thème fort de l'année scolaire, pour cet établissement, est « la forêt ». C'est donc tout naturellement que les enseignants se sont tournés vers cette activité.

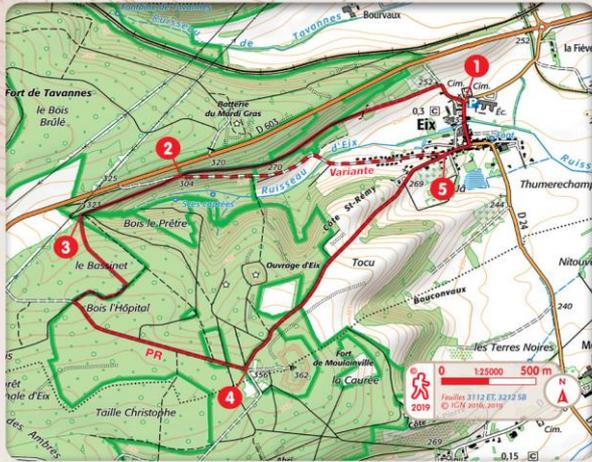
Maud Becq, Estelle Frappart et Laurie Veber, accompagnées de parents d'élèves, et les écoliers ont parcouru 3,9 km pour les plus jeunes et 9 km pour les plus grands.

Un partenariat a également été mis en place avec Maëlle Miro Padovani, technicienne « rivières, milieux humides et biodiversité » de la communauté de communes du Pays d'Étain. Maëlle a aidé les enfants à trouver des trésors forestiers mais a surtout donné un nom à ces trouvailles et leur a expliqué comment les classer.

Des membres de la fédération pédestre ont fait la marche avec tout le monde pour pouvoir ensuite effectuer un balisage.



CIRCUIT N° 53 - EIX



HISTOIRE

UN BREF APERÇU DE L'HISTOIRE D'EIX

Situé sur le diverticule de Verdun à Senon, Eix se trouve au pied des Côtes de Meuse. Les découvertes archéologiques attestent qu'il fut occupé dès l'époque romaine, on y a également découvert un cimetière mérovingien. Le village appelé « Ex » en 1049, a une toponymie obscure et variable dans le temps, évoquant sans doute un hydronyme. Le nom « Eix » date de 1793.

Jusqu'à la guerre de 14-18, le village était principalement constitué de viticulteurs et d'agriculteurs. En 1916, la bataille de Verdun anéantit le village alors avant-poste du front de Verdun. Ayant connu une population plus importante (767 habitants en 1896), Eix est maintenant un « village rue » de 254 habitants, au 1^{er} janvier 2016.

1 À l'embranchement près du cimetière [☞ > aire de jeux], laisser la D 24 et s'engager dans la rue de la Favière. Poursuivre sur le chemin blanc qui vire à gauche [☞ > vue sur le village], entrer dans la forêt et poursuivre jusqu'à un poteau directionnel, au débouché sur un large chemin.

> Variante : emprunter le chemin à gauche pour descendre au village.

2 Continuer en face jusqu'au changement de direction avant la prairie.

3 Entrer dans le bois à gauche. À la croisée des chemins, prendre à droite sur environ 350 m. Déboucher sur un chemin forestier carrossable ; l'emprunter à gauche jusqu'à un carrefour.

4 Prendre la piste à gauche et, de suite, le chemin de droite. Au sortir du bois, descendre vers le village [☞ > vue sur la plaine de la Woëvre] par la rue Haute. Arriver à un embranchement.

> Jonction avec la variante.

5 Poursuivre tout droit jusqu'à la D 24 [☞ > église], puis emprunter à gauche la rue du Château pour revenir au point de départ.

Code de balisage PR®
FFRandonnée

- Bonne direction
- Changement de direction
- X Mauvaise direction



Le village d'Eix et ses environs



Sur le chemin du retour, vue sur la plaine de la Woëvre

PATRIMOINE
LE VILLAGE D'EIX

Situé à mi-chemin entre Verdun et Étain, à la limite des Côtes de Meuse, Eix fut, jusqu'au début du xx^e siècle, un village viticole autant qu'agricole. On y trouve des bornes croisées délimitant l'évêché de Verdun en 843 et l'emplacement d'un camp romain, vestiges d'une Histoire riche. En 1907, l'armée, pour alimenter tous les forts, y construisit des réservoirs d'eau et un bâtiment de pompe à la source du ru de Chasson (ancien lieu de pèlerinage depuis le paganisme jusqu'en 1911), rebaptisé ruisseau de Tavannes. Il subsiste des vestiges de la Grande Guerre :

- un cimetière français sur le versant sud de la Laufée,
 - la partie désaffectée de l'actuel tunnel de Tavannes transformée en hôpital de guerre où de nombreux poilus ont séjourné et qui a subi une énorme explosion le 3 septembre 1916,
 - le fort de Tavannes, premier fort construit de la ceinture de défense de Verdun,
 - le fort de Moulainville, qui possède un réseau de galeries souterraines de plus de 2 km de long.
- Suite à la reconstruction du village, on remarque, entre autre, l'église Saint-Rémi de 1925, qui remplace celle de 1725 détruite durant la guerre.



CIRCUIT N° 53 - EIX
Le bois le Prêtre

2 H 10
6,2 KM



Le parcours se déroule principalement dans les bois, mais aussi dans une région champêtre où l'agriculture côtoie la forêt. Bon à savoir : une variante offre la possibilité d'écourter la randonnée (circuit par la variante : 3,7 km, 55 min).

SITUATION
Eix, à 10 km à l'est de Verdun par les D 603 et D 24

PARKING
du cimetière
N 49.181443 E 5.497577

BALISAGE
jaune

DIFFICULTÉS !
en période de chasse, se renseigner en Mairie

Office de tourisme
• OT Étain, 03 29 87 20 80, <https://www.ville-etain.fr>
• OT Verdun, 03 29 86 14 18, <https://tourisme.verdun.com>

FFRandonnée
• Comité de la Meuse : <https://meuse.ffrandonnee.fr/>

À DÉCOUVRIR EN CHEMIN
• vue sur le village et la plaine de la Woëvre • église d'Eix
• dans le village d'Eix : boulangerie et restaurant

À DÉCOUVRIR DANS LA RÉGION
• Verdun et ses sites de mémoire : citadelle, forts, mémorial, ossuaire de Douaumont • Étain : Musée de la poupée Petticollin



En sous-bois

RFN50-1 - Réalisation : Nicolas Vincent Éditions. Rédaction des textes : Mairie d'Eix. Entretien du sentier : FFRandonnée Meuse. Le nom RandoFiche® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la FFRandonnée © FFRandonnée Meuse 2019

- Valérie Pacory : directrice du groupe scolaire



Valérie Pacory vient d'arriver dans le groupe scolaire Jean-de la-Fontaine, en tant que directrice. Elle est à la tête d'un groupe scolaire de 6 classes, avec 139 élèves, répartis ainsi :

- Loïc Szymczak pour les tous petits- petite section pour 29 élèves ;
- Valérie Pacory et une journée par semaine Amélie Picard, en moyenne et grande section avec 27 élèves.
- Marianne Claude, enseigne au CP classe de 13 élèves,
- Estelle Frappart, en CE1-CE2 pour 24 élèves,
- Maud Becq pour les CE2-CM1 au nombre de 22 élèves,
- Laurie Veber, pour les CM1-CM2 et 24 élèves.

Tout au long de cette année, le corps enseignant travaillera sur le thème de la forêt. Des voyages scolaires sont prévus pour les classes élémentaires.

★ Restauration



Sur Eix, il y a jusqu'à 115 enfants qui mangent à la restauration depuis septembre. La communauté de communes du Pays d'Étain a mis en place tout un nouveau service avec self froid et chaud et toute une nouvelle organisation où l'autonomie de l'enfant est au centre des préoccupations. Ils mangent toujours en double service et cela va ainsi permettre aux enfants de primaire de bénéficier d'une récréation et d'activités manuelles avant le repas.

Cette année un nouveau logiciel est proposé aux familles pour inscrire les enfants. Les parents ont une interface plus intuitive mais Farida et Katia sont toujours à l'écoute des parents pour les aider à inscrire leurs enfants.

★ Mercredi récréatif



Depuis la rentrée scolaire et pour la deuxième année consécutive, les mercredis éducatifs sont organisés par la communauté de communes du Pays d'Étain (CCPE). Les activités ont démarré mercredi dernier sur les trois sites : Eix, Buzy et l'école maternelle du Petit Prince à Etain.

Les mercredis sont structurés de la même façon que l'an passé, avec activités sportives le matin : rugby encadré par le comité de Meuse sur Étain et les arts du cirque encadrés par Kevin de Technicirk sur l'école d'Eix.

En janvier 2020, ce sera cirque à Étain à l'école du Petit Prince, danse à Buzy et rugby à Eix.

À partir du 9 octobre, les enfants seront initiés à la marqueterie de paille et bien d'autres activités suivront, qui trouveront leur conclusion à Arts en scène le 16 mai 2020.

La directrice des accueils collectifs du mercredi, Typhanie Ravello, et toute son équipe accueillent les enfants toute la journée, sur inscription à la CCPE.

★ Le 05 décembre 2019, Saint-Nicolas est venu au groupe scolaire de Eix



★ Mieux vivre ensemble sur le territoire d'Étain



Le président de la communauté de communes du pays d'Étain, Philippe Gérardy, a convié les participants à la restitution du diagnostic réalisé auprès des habitants du territoire.

Élaboré dans le cadre du contrat de projet 2020-2024 du centre socioculturel et de la convention globale territoriale de la Communauté de communes, ce questionnaire a permis de répondre sur la vie au quotidien et des besoins futurs des habitants.

À cette réunion, étaient présents les partenaires financiers comme la CAF (caisse d'allocations familiales) la MSA (mutuelle sociale agricole), mais aussi des élus et des représentants associatifs. Yannis et Jérôme, les deux personnes embauchées en tant que service civique ont fait le tour des 26 communes pour recueillir les réponses des citoyens.

Au total, 310 enquêtes ont été remplies, avec des interrogations communes sur les transports interurbains, sur le manque de médecins, au sujet des travaux de mise en place de la fibre optique et le devenir des commerces de proximité.

La plupart des personnes apprécient la qualité de vie, Un manque de communication est à signaler également entre élus et population, surtout sur les services proposés sur le territoire.

Des points positifs sont à relever, comme la diversité des activités, la qualité de vie.

L'enquête a été étudiée par la Communauté de communes et le centre socioculturel et le bilan a été diffusé au public cet automne.

★ Nouveau logo de la CODECOM du Pays d'Étain :



★ La CODECOM du Pays d'Étain a 20 ans



Le 1er janvier 1999, était portée sur les fonts baptismaux la communauté de communes du Pays d'Étain. En vingt ans, « que de chemin parcouru ! » a souligné le président Philippe Gérardy, lors de son discours prononcé dans les locaux de l'école d'Eix.

Philippe Gérardy, président de la communauté de communes du Pays d'Étain (CCPE) a accueilli le public composé d'élus, des salariés de la CCPE et d'habitants du territoire, lors de la cérémonie organisée le vendredi 25 octobre 2019 à l'occasion des 20 ans de la CCPE.

La cérémonie a eu lieu à l'école du village, symbole fort de l'engagement des élus pour les scolaires.

ACTUALITES DU FOYER RURAL

8 septembre 2019

Malgré une météo incertaine, 88 exposants sont venus à la brocante annuelle. L'édition de 2019 a été une réussite



Ce 13 octobre, à la salle d'animation du village et sur l'invitation du Foyer rural, il a été joué une pièce de théâtre par la Belle Équipe (un atelier Transversales). Cette pièce s'intitulait « Comédie

crue ».

Le public est venu nombreux, environ une centaine de personnes, appréciant les talents des acteurs, portés par le thème du vaudeville proposé.



- ★ Samedi 2 Novembre 2019 Halloween - Défilé traditionnel
25 enfants ont fait leur quête de bonbons, déguisés comme le veut la coutume



Jeudi 21 novembre 2019

Une soirée Beaujolais a été proposée pour remercier l'ensemble des membres du foyer rural et des bénévoles ayant participé au succès de la brocante

Samedi 7 décembre 2019 Saint-Nicolas
24 enfants et 15 parents au Citybowl de Verdun





LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTREtenir votre CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour
4. NE BOUCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT
5. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal

6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
7. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
8. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.
10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES dans les espaces clos.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Grand Est/ 03 83 39 30 30

www.ars.grand-est.sante.fr www.stopmonox.com www.facebook.com/stopmonox www.prevention-maison.com

Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges,

Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg

Centres antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50 Strasbourg 03 88 37 37 37

* Période 01/10/2017-30/04/2018 - Santé Publique France (CRE Grand Est) Données régionales non consolidées du système de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone, susceptibles d'évoluer dans le prochain bilan.

En Région Grand Est

Pendant l'hiver 2017/2018, on a dénombré 111 épisodes d'intoxication par le CO exposant 332 personnes dont 2 décès *

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- ◆ qui se mélange à l'air ambiant,
- ◆ invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- ◆ qui peut être mortel car très toxique.

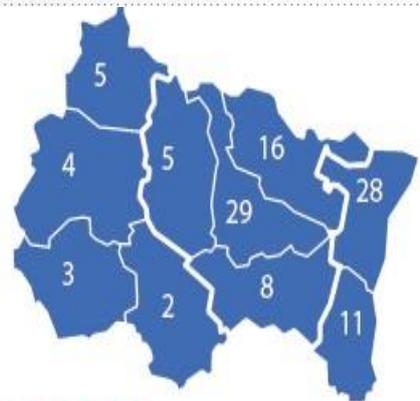
D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- ◆ chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- ◆ chauffe-eau et chauffe-bains,
- ◆ inserts de cheminées, poêles,
- ◆ groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- ◆ chauffages mobiles d'appoint,
- ◆ cuisinières (bois, charbon, gaz),
- ◆ moteurs automobiles dans les garages,
- ◆ appareils de «fortune» type brasero.

Nombre d'épisodes d'intoxication par département :

(du 1 octobre 2017 au 30 avril 2018)



QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION PAR LE CO ?

- ◆ fatigue inexplicable,
- ◆ vertiges,
- ◆ nausées, vomissements,
- ◆ maux de tête,
- ◆ troubles visuels,
- ◆ perte de connaissance voire coma.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- ◆ arrêter toute combustion,
- ◆ ouvrir immédiatement les fenêtres,
- ◆ appeler les secours : 18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU ou 112 pour le numéro d'urgence européen,
- ◆ quitter les locaux, ne pas réinvestir les lieux.

COMMENT ÉVITER UN INCENDIE CHEZ SOI ?

Les bons gestes pour limiter les risques pour toute la famille.





Faites entretenir la cheminée et les conduits au minimum une fois par an.

Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.







Ne fumez pas au lit.

Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise, évitez les multiprises.

Soyez vigilants lors de l'usage d'appareils électriques chauffants.

Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants.

Si possible, ayez un extincteur à votre domicile et faites-le vérifier chaque année.






Ne rechargez pas votre téléphone/smartphone ou tablette sur un support inflammable (lit, canapé, moquette...).

N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour allumer les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.

Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu.

Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

Les consignes incendie pour ne pas se mettre en danger.





Évacuez votre appartement.

Fermez la porte derrière vous sans la verrouiller.






SI LE FEU SE DÉCLARE À VOTRE DOMICILE ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE

N'empruntez pas l'ascenseur pour sortir du bâtiment.

Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble.

Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.

Appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable) et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher avant de le faire.





SI LE FEU EST À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE APPARTEMENT

N'empruntez pas l'escalier en cas de présence de fumée.

Calfeutrez-vous alors dans votre domicile.

Renforcez l'étanchéité de la porte d'entrée avec des linges humides ainsi qu'en l'humidifiant sur toute sa surface.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020 Service & appel gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

NON AU HARCELLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



★ VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

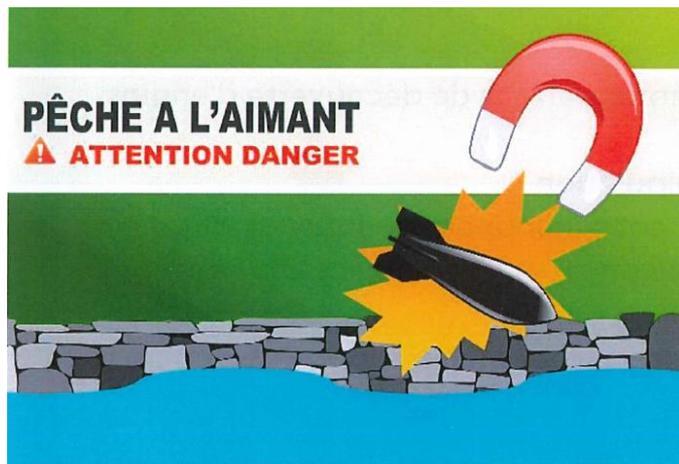
Non
A LA VIOLENCE
CONTRE LES
FEMMES

3 9 19
3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES

De la **mobilisation** à l'**action**

Quelques chiffres clés : Les associations de défense des droits des femmes et de défense des femmes battues recensaient 121 victimes de féminicides en octobre 2019. Ce triste décompte égale déjà le nombre de femmes tuées sur l'année 2018.



A la faveur des incitations sur les réseaux sociaux et motivée par la découverte d'un trésor hypothétique, la pratique de la "pêche à l'aimant" tend à se vulgariser. Une munition peut être ainsi découverte fortuitement et sa manipulation peut engendrer des risques, comme l'ont démontré de nombreux accidents survenus récemment dans les départements voisins.

En effet, toute manipulation d'engin de guerre peut entraîner des risques :

- d'explosion de la munition lors de la manipulation
- de fuite d'un produit incendiaire pouvant entraîner une auto-inflammation
- de fuite d'un agent toxique de guerre pouvant créer une intoxication ou une contamination.

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN ENGIN DE GUERRE?

➔ N'y touchez pas et interdisez à quiconque d'y toucher.

Dans la mesure du possible, empêchez l'accès au lieu ou à défaut restez discret pour éviter d'attirer les curieux.

➔ Marquez l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention ultérieure, éventuelle, des démineurs.

➔ Prévenez la mairie ou les services de secours (le 17, le 112 ou le 18)

Ils avertiront les autorités compétentes et prendront les mesures qui s'imposent



Novembre 2019, avec **5 décès de professionnels** et plusieurs blessés très graves, un mois NOIR pour la profession dans les travaux forestiers.
Les chutes de branches sont à l'origine de tous ces accidents.

FORESTIERS REDOUBLEZ DE VIGILANCE !

Rappel de consignes essentielles de sécurité en cette période.

Avant l'abattage d'un arbre, réalisez **OBLIGATOIREMENT** :

- un **TEMPS D'OBSERVATION PREALABLE** de l'arbre, de son houppier et son environnement immédiat. Ne sous-estimez aucun danger !
- un **CHEMIN DE REPLI** de 15 à 20 mètres, obliquement à la direction d'abattage, à utiliser dès le début de la chute de l'arbre. **Ne restez pas à proximité !**

Sur un arbre dépérissant, les vibrations générées par les coups de masse sur le(s) coin(s) peuvent provoquer des chutes de branches. Utiliser des alternatives pour le faire tomber (câblage, coin mécanique...).

Après l'abattage, VERIFIEZ les branches et houppiers alentour.

Ces deux consignes viennent en complément des autres mesures de sécurité :

- Porter ses équipements de protection individuelle de sécurité ;
- Eviter le travail isolé et respecter les distances de sécurité ;
- Identifier les dangers particuliers et les communiquer à toutes les personnes concernées ;
- Organiser en amont les secours : personnels formés SST, identification du point de rencontre des secours le plus accessible, trousse(s) de secours, véhicule dans le sens du départ, voies d'accès libres, etc.



CALENDRIER DU TRI SELECTIF 2020

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V 18	1 L
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S report	2 M
3 V 1	3 L	3 M	3 V 14	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V 23
6 L	6 J	6 V 10	6 L	6 M	6 S
7 M	7 V 6	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V 19	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S report	9 M
10 V 2	10 L	10 M	10 V 15	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V 24
13 L	13 J	13 V 11	13 L	13 M	13 S
14 M	14 V 7	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V 20	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V 3	17 L	17 M	17 V 16	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V 25
20 L	20 J	20 V 12	20 L	20 M	20 S
21 M	21 V 8	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V 21	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V 4	24 L	24 M	24 V 17	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V 26
27 L	27 J	27 V 13	27 L	27 M	27 S
28 M	28 V 9	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V 22	29 L
30 J	30 D	30 L	30 J	30 S	30 M
31 V 5	31 M	31 M	31 D	31 D	

SEMAINE IMPAIRE :	SEMAINE PAIRE :
Étain + hyper centre Étain sauf lot. du Moulin - Ave Gén. de Gaulle - Haut bois - Rte Damvillers - Rue des Grèves - Rue du cimetière	villages + hyper centre Étain Avec lot. du Moulin - Ave Gén. de Gaulle - Haut bois - Rte Damvillers - Rue des Grèves - Rue du cimetière
HYPER CENTRE ÉTAIN: Rue Justin Paul + HLM ; HLM Rue du Colonel Autur; Maison de retraite; Place de la Martinique; Place des Fusillés; Place J. B Rouillon Rue du chanoine Bonne; Rue Pasteur; Rue Raymond Poincaré; Rue Saint Martin Rue Thiers ; impasse Bethoven ; Rue Vandière	
FERIE. 1 MAI / 08 MAI / 14 JUILLET/25 DECEMBRE 2020 ET 1ER JANVIER 2021	
RATTRAPAGE LE SAMEDI 02 MAI / 9 MAI / LUNDI 13 JUILLET/ SAMEDI 26 DECEMBRE ET LE SAMEDI 02 JANVIER 2021	

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V 30	2 L	2 M
3 V 27	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V 16	4 D	4 M	4 V 49
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V 45	6 D
7 M	7 V 13	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V 41	9 L	9 M
10 V 28	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V 37	11 D	11 M	11 V 30
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L report	13 J	13 D	13 M	13 V 46	13 D
14 M OMR	14 V 33	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V 42	16 L	16 M
17 V 29	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V 36	18 D	18 M	18 V 31
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V 47	20 D
21 M	21 V 34	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V 43	23 L	23 M
24 V 30	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V 39	25 D	25 M	25 V 53
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S report
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V 48	27 D
28 M	28 V 35	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V 44	30 L	30 M
31 V 31	31 L		31 S		31 J

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter le service environnement :
au 03 29 87 17 28
ou par mail environnement@codecom-pays-etain.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE (HORS JOURS FERIES) :

	DU 01 OCT AU 31 MARS	DU 01 AVRIL AU 30 SEPT
LUNDI	FERME	FERME
MARDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
MERCREDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
JEUDI	FERME	FERME
VENREDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
SAMEDI	9H00 à 12H00 - 14H00 à 17H00	9H00 à 12H00 - 14H00 17H00
DIMANCHE	9H00 à 12H00	9H00 à 12H



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Commune	Mardi	Vendredi
Abaucourt-hautecourt	●	
Biancée	●	
Boinville		●
Braquis		●
Buzy		●
Châtillon-sous-les-côtes	●	
Damloup	●	
Dieppe-sous-douaumont	●	
Eix	●	
Étain* détaillé ci-dessus	●	●
Foameix	●	
Fromezey	●	
Gincrey	●	
Grimaucourt	●	
Gussainville		●
Herméville		●
Lanhères		●
Maucourt	●	
Mogeville	●	
Moranville	●	
Morgemoulin	●	
Moulainville	●	
Parfondrupt		●
Rouvres-en-Woëvre		●
Saint-Jean-les-Buzy		●
Warcq		●

MARDI ÉTAIN: toute la commune sauf Avenue du Générale de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs chênes; Lotissement du Moulin; Rte de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière

VENREDI ÉTAIN: Avenue du Générale de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs Chênes; Lotissement du Moulin; Rte de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière

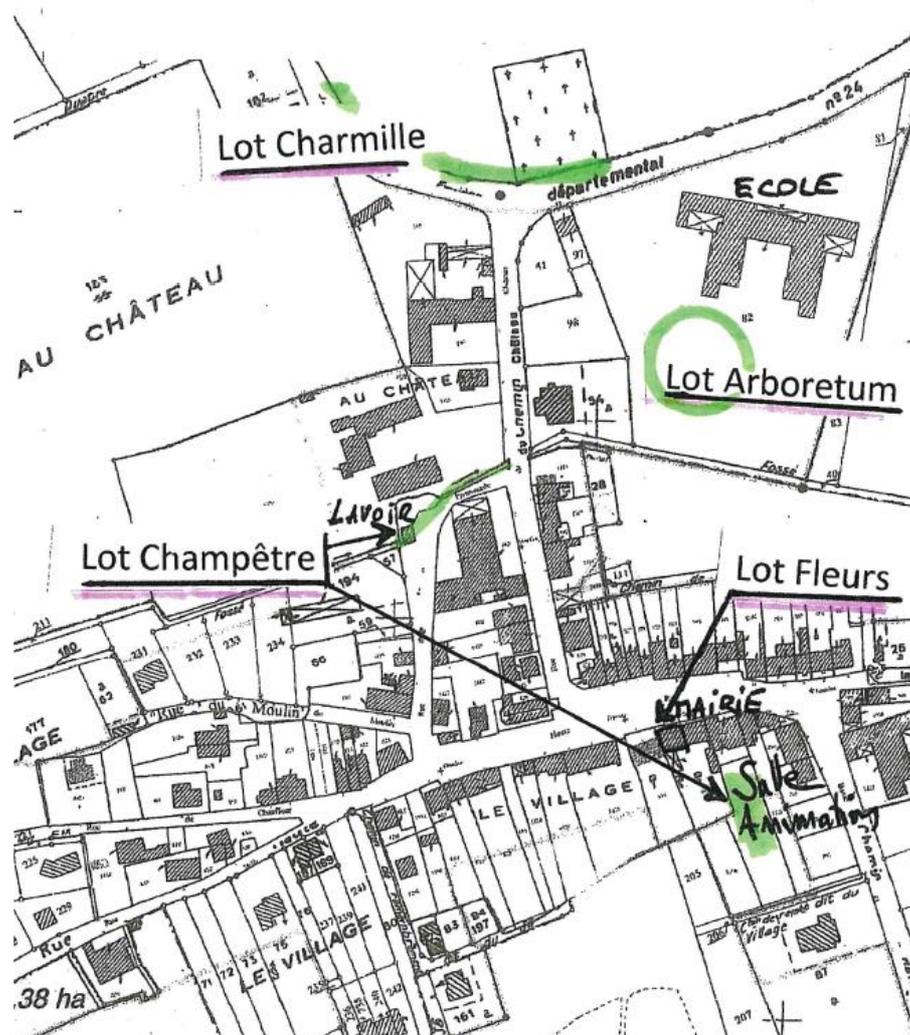
JOURNEE INTERNATIONALE DES FORETS DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020

Le porteur de ce projet est l'école Jean de la Fontaine de EIX. Les plantations seront fournies gratuitement par l'ONF et doivent être plantées entre le 1 novembre 2019 et le 31 mars 2020.

Cette action aura un caractère pédagogique et sera coorganisée par les enseignants de l'école et la commune. Un groupe de travail sera mis en place pour la définition des emplacements et la répartition des essences.....

Seront également associé au projet Mme Maëlle Miro-Padovani technicienne environnement de la Codecom d'Etain et l'ONF Verdun. L'équipe technique de la Codecom sera mise à contribution également.

Détail des lots et Plan indicatif des zones concernées



Lot Arboretum : 7 plants

- 1 Cèdre de l'Atlas,
- 1 Châtaignier,
- 1 Chêne rouge d'Amérique,
- 1 Tilleul cordata,
- 1 Chêne vert,
- 1 Tulipier de Virginie,
- 1 Cyprès chauve

Lot Charmille : 15 plants

- 15 charmilles

Lot Fleurs : 15 plants

- 3 Forsythia,
- 3 Deutzia,
- 3 Symphorine,
- 3 Spirée,
- 3 Céanothus Gloire de Versailles

Lot Champêtre : 30 plants

- 5 Erable champêtre,
- 5 Noisetier,
- 5 Cornouiller sanguin,
- 5 Prunier myrobolan,

- 5 Troène vulgaire,
- 5 Viorne obier



Le certificat d'urbanisme (CU) est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné.

Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, d'une construction, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

La déclaration préalable (DP) de travaux est relative aux projets de construction ou de rénovation de moindre importance. Elle est requise dès lors que ces travaux altèrent l'aspect extérieur de l'édifice.

Sont soumises à la déclaration préalable de travaux les constructions citées dans l'[article R-421-9 du Code de l'urbanisme](#) :

- ♦ les nouvelles constructions d'une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20 m² (Par exemple, si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m² (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).
- ♦ les nouvelles constructions comprenant une surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 5m² mais dont la hauteur est supérieure à 12 mètres,
- ♦ la construction de murs dont la hauteur est supérieure à 2 mètres,
- ♦ les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 mètres, sans excéder 2 000 m² de surface au sol,
- ♦ les piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, ne dépasse pas 1m80 de hauteur au-dessus du sol,

Un **permis de construire** (PC) est obligatoire dès lors que la **déclaration préalable** ne répond pas à l'ampleur de vos travaux. Toute construction nouvelle sur terrain nu. Toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m² sur un bâtiment existant.

Quelques exemples :

- construction d'un garage ou d'un abri de jardin de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, ou dépassant les 40 m² dans les communes situées dans une zone urbaine dotée d'un PLU ou d'un document d'urbanisme similaire.
- construction d'une piscine dont la superficie du bassin est supérieure à 100 m²
- pour toutes nouvelles constructions comprenant une surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 5m² mais dont la hauteur est supérieure à 12 mètres, une déclaration préalable suffit, sauf s'il s'agit de la construction d'une éolienne.

Cette année, ce ne sont pas moins de 12 certificats d'urbanisme (3 demandes préalables et 2 permis de construire qui ont été déposés en mairie.

ETAT CIVIL – ARRIVEES - DEPARTS

NAISSANCE



KLOPFENSTEIN Léna

12 rue du Tacot

04-août-19

PACS

Anne Laure GRUSELLE et Romain ROUYERE 6 rue Haute

18-nov-19

DEPART / ARRIVEE

Nicolas CHEVALIER et Amélie GOLTRANT
Amélie

2 rue du Château

2-sept.-19

Arrivée en lieu
et place de Mme
Vautrin

Ludivic et Vanessa GENIN ,
Noëline (8 ans) et Romane (11 ans)

9 rue du Tacot

Arrivés cet été

Nicolas et Eloïse HOUITTE
Hugo (5 ans) et Hannah (2 ans)

7 rue du Tacot

Arrivés cet été

Sébastien SOULIGNAC et Valérie KEMPF

34 rue basse

Arrivés en sept 2018

Laurent et Aurore PARIS,
Livia et Emmie

10 rue du Tacot

28-nov-19

départ pour Verdun



Jean NATALE a procédé au PACS de ROUYERE Romain et de GRUSELLE Anne-Laure, lundi 18 novembre 2019 en Mairie.

Le couple a reçu un cadeau qui lui permettra de découvrir les produits du terroir meusien.



Recensement de la population à

EIX

du 16 janvier au 15 février 2020

Comment ça marche ? À quoi ça sert ?

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Mme Martine BESSON recrutée pour assurer le recensement de la population de Eix.

Vos informations personnelles sont protégées et l'**Insee est le seul organisme habilité** à exploiter ces informations.

Elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Nous rappelons que le recensement est obligatoire et que toutes vos données recueillies ont confidentielles.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement, ce sont des chiffres aujourd'hui pour construire demain...

C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

En pratique :

L'agent recenseur vous remettra vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. C'est la manière la plus simple de se faire recenser. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est encore possible.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédente le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



AGENDA DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020

COMMUNE



19 Janvier à 12h00 : Repas des aînés

19 janvier à 16h30 : Vœux du Maire et galette des rois

31 janvier : Inauguration des chemins de randonnées

14 février : Action plantations Ecole et Commune

15 mars : 1^{er} tour élection municipale

22 mars : 2^{ème} tour élection municipale

FOYER RURAL

02 février 2020 : repas dansant

25 mars 2020 : Assemblée Générale du Foyer

EGLISE

Chaque 1^{er} vendredi du mois, une célébration a lieu à 14h00.

Un planning des offices religieux de la paroisse Saint MICHEL du Val d'Orne est affiché dans l'entrée de l'Église de EIX ainsi que sur le tableau d'affichage.

La personne relais paroissiale pour le village de EIX est Mme Elisabeth MOUROT

L'Église est ouverte tous les jours.





La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les convie tout particulièrement à partager la galette des Rois à l'occasion de la cérémonie des vœux qui se tiendra le :

Dimanche 19 janvier 2020

à 16 heures 30 à la salle communale

INFORMATIONS MAIRIE

Mairie d'EIX

5 rue Basse
55400 EIX

☎ 03 29 88 34 40

☎ 03 29 88 34 40

Horaires d'Ouverture Mairie



LUNDI : 17h00 - 18h30

VENDREDI : 10h00 - 11h00

PERMANENCE DU MAIRE

Le mercredi
de 17h00 à 18h00



Visiter notre site internet
à l'adresse : www.eix.fr

Fermeture de la MAIRIE du 23/12/19 au 05/01/20

Contact Maire sur RDV si besoin au 06 60 82 57 04



Ce bulletin a été rédigé par nos soins, n'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions pour améliorer cette parution.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce bulletin en nous précisant vos observations en déposant ce document dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par notre rubrique contact de notre site internet : www.eix.fr

NOM et Adresse (facultatif)

.....
.....
.....

Vos Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour votre grande indulgence si des erreurs ou fautes ont été commises.